



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
Séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2022 à 20h00
DCM 2022-09-090

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA (arrivé à 20h23), Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Jean-Yves AUBERT, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Maëlle JOLY représentée par Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA représentée par Pierre ASTOR

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Mme Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de conseillers
 En exercice : 23
 Présents : 20
 Excusés représentés : 3
 Votants : 23

Objet : MAPA « Restructuration de douches et de blocs sanitaires au Centre du Cros » - Attribution du lot 2 Menuiserie à l'Entreprise BATI&DECO

Vu l'article L2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint en charge des travaux, rappelle que les travaux projetés, au Centre du Cros, consistent à la restructuration des blocs sanitaires des chambres et des sanitaires communs : réfection des faux-plafonds des couloirs, remplacement du carrelage, de la plomberie, redistribution des cloisons intérieures, réfection de l'électricité et des réseaux. Il est précisé que ces travaux se font pendant la période de fermeture du centre d'hébergement et en liaison avec le prestataire Djuringa.

Un avis de marché sous forme de procédure adaptée a été publié le 17/08/2022 sur le profil acheteur marchespublics.cdg43.fr pour une remise des offres fixée au 08/09/2022 à 16h00. Il s'agit d'un marché alloti de 5 lots pour un montant prévisionnel hors taxes de travaux de 226 706.59 €.

Les critères de jugement des offres, selon l'article 4.2 du règlement de consultation, sont les suivants : Prix 60% - Valeurs techniques et adéquation avec le calendrier prévisionnel 40%.

Les offres, analysées par le maître d'œuvre et le bureau d'études, ont été présentées à la commission « finances-travaux » du 21/09/2022.

Pour le lot 2 « menuiserie » une entreprise a déposé électroniquement une offre. Les travaux étaient estimés à 10 280.00 €. Aux vues du tableau d'analyses et de classement des offres, l'offre de l'entreprise BATI & DECO d'un montant HT de 10 325.00 € apparaît comme étant l'offre la moins et la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Décide** d'attribuer le lot 2 «Menuiserie » à l'entreprise BATI & DECO, sise ZI 20 rue de Farnier – 43000 Le Puy en Velay pour un montant de 10 325.00 € ht soit 12 390.00 € ttc
- ♦ **Autorise** le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant
- ♦ **Dit** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de l'exercice en section d'investissement dépenses

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,
 Patricia GOUDARD

